Image not found or type unknown

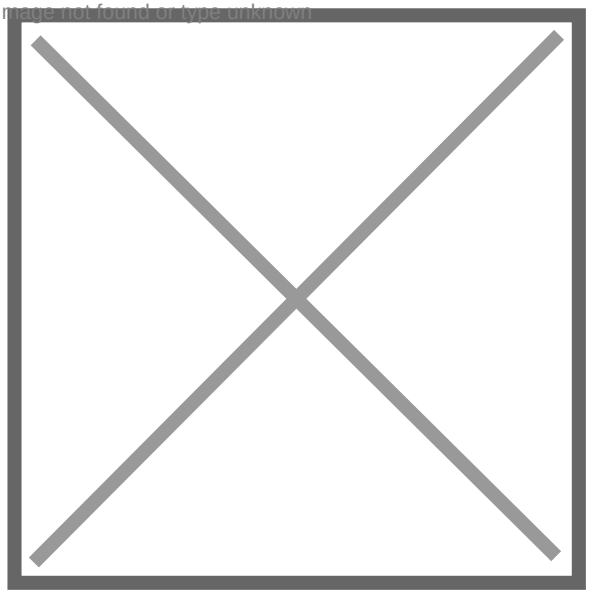

Changer de pays avec un casier judiciaire sur le dos

Par **yannhc_old**, le **11/10/2007** à **15:53**

Madame, monsieur... Bonjour. J'aurai une question simple mais qui pour moi me pause probléme, en effet il y a maintenant environ 10 mois je me suis fait arrété par la gendarmerie possession de marijuana, apré analyse de mon sang il on constater que j'avais fumer avant de prendre le volant (je regrette d'avoir fait ca, et mnt je ne fume plus de "pétard")
Par la suite je me suis fait convoquer au tribunal et j'ai été condamné a 1 mois de sursis, 500 euros d'amende et annulation du permis de conduire (6pnt en moin mais comme j'été jeune conducteur, plus aucun point).
Donc maintenant je suis en possession d'un casier judiciaire, mais le probléme et que dans 2ans, à la fin de mes étude, j'ai promis a ma copine, qui vien de partir vivre chez son beau pére, en hollande, pour toujours, de la rejoindre..... :'(
Donc plus présisément je souhaiteré vous demander si mon passé risque de anéhantir mon réve avec la femme que j'ai choisis????
Je vous remercie d'avance et vous souhaite une agréable fin de semaine...
Mes salutations les plus distingué
ps: a par la suppression de mon permis de conduire je n'ai commis aucun otre délit!!!

Par **Adam Kadamon**, le **16/10/2007** à **01:22**

Bonjour,

Je sais que pour vivre et travailler plus de trois mois aux pays bas, vous devez être inscrit à

l'IND, le Service néerlandais d’Immigration et de Naturalisation.

Le dossier nécessite de produire des pièces administratives dont j'ignore la nature. Cependant je sais que l'IND oppose parfois des refus concernant le casier judiciaire, notemment en matière de crime. J'ignore la politique liée aux délits... surtout pour des faits qui ne sont pas punissable chez eux...

Pour plus de renseignements contactez l'IND (anglophobe s'abstenir).

Cliquez ICI.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés